

Procès-verbal de la séance du 26 septembre 2024
En attente de l'approbation lors du prochain conseil municipal.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 14

Présents : 10

Votants : 13

Date de la Convocation : 19/09/2024

Date d'affichage : 03/10/2024

Nombre de pouvoirs : 3

Absent : 1

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six septembre à 20 Heures 00,
le **Conseil Municipal** de la Commune de **BERZÉ-LA-VILLE**, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence du Maire Monsieur Eric FAURE.

Étaient présents : Mesdames DITLECADET Catherine, HERNANDEZ Sandrine, LAPALUS-LECOFFRE Christine et MORLAT Blandine. Messieurs BOUGET François, GALLAND Gilles, JACQUET Orian, JUVANON Christophe et MAUGUIN Paul-Antoine.

Étaient Absents Excusés : BURTIN Thomas a donné pouvoir à JACQUET Orian ; CHANUT Christophe a donné pouvoir à BOUGET François ; GUILLEMAUD Jordan a donné pouvoir à JUVANON Christophe.

Était absent : SALL Sophie.

1) Election d'un(e) secrétaire de séance.

Orian JACQUET est nommé secrétaire de séance.

2) Approbation du dernier procès-verbal de la séance de conseil municipal.

Le Conseil Municipal approuve avec 11 voix POUR, 1 voix CONTRE et 1 ABSTENTION le procès-verbal de la séance de conseil municipal du 25 juin 2024.

3) Délibération n°27 : Modification des tarifs des repas du restaurant scolaire à compter du 1^{er} octobre 2024.

La 3^{ème} adjointe en charge des affaires scolaires et périscolaires informe le conseil municipal que suite à notre demande le fournisseur de repas RPC a envoyé un nouvel acte d'engagement pour la fourniture et la livraison en liaison froide de repas destinés au restaurant scolaire sur l'année scolaire 2024-2025. Ce nouvel acte d'engagement présente une augmentation des tarifs de 3,8 % par rapport à l'année dernière.

Pour la rentrée des classes 2024/2025, il paraît opportun de répercuter partiellement ces hausses de prix de RPC sur le service périscolaire de la cantine. Le Maire propose à l'assemblée les tarifs suivants :

- Tarifs des repas enfants : 4,20 € soit une augmentation de 1,94 %.
- Tarifs des repas adultes : 4,90 € soit une augmentation de 4,03 %.

Pas de changement pour les tarifs suivants :

- Cas PAI, forfait par enfant et par jour : 1,00 €
- Forfait par enfant non-inscrit par jour à la cantine : 5,00 €
- Tarif de la garderie à 0,80 € la demi-heure.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré avec 11 voix POUR et 2 voix CONTRE :

- **ADOpte** les nouveaux tarifs du service périscolaire de la cantine soit :
 - Tarifs des repas à 4,20 € pour les enfants et 4,90 € pour les adultes.
 - Pas de changement de tarif pour le PAI et les non-inscrits.
 - Pas de changement de tarif pour la garderie.
- **PRECISE** que ces nouveaux tarifs seront applicables à compter du 1^{er} octobre 2024.
- **AUTORISE** le Maire à modifier les articles en conséquence du règlement des services périscolaires.
- **DIT** que le règlement sera affiché et notifié aux parents.

4) Délibération n°28 : MBA - Convention pour l'attribution d'une subvention en nature (Fourniture d'arceaux de stationnement vélo).

Le schéma des mobilités durables de MBA adopté en 2021, prévoit la réalisation d'aménagements cyclables et le déploiement d'une stratégie de stationnement vélo.

Par délibération n°2024-125 du Conseil Communautaire du 20 juin 2024, MBA a décidé de soutenir les communes du territoire dans leurs projets de stationnement vélo en attribuant une subvention en nature sous forme de fourniture d'arceaux vélos en fonction des demandes des communes.

Cette subvention en nature permettra aux communes d'offrir des opportunités de stationnement aux cyclistes de leur territoire de façon cohérente et homogène.

Pour la mise en œuvre de cette subvention, il convient de conclure une convention spécifique « Fourniture d'arceaux de stationnement vélo » avec MBA fixant les conditions et modalités d'attribution.

Le Conseil Municipal est invité à conclure une convention d'attribution de subvention en nature pour la fourniture de 8 arceaux de stationnement vélo par MBA.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention d'attribution de subvention en nature pour la fourniture de 8 arceaux de stationnement vélo entre la commune de Berzé-la-Ville et MBA.
- **AUTORISE** le maire à signer ladite convention.

5) Délibération n°29 : ATD - Implantation du Système d'Information Géographique (SIG).

Vu le projet de convention de mise à disposition de données et d'applications du système d'information géographique ;

Considérant que dans le cadre de ses missions de service public, l'Agence Technique Départementale de Saône-et-Loire a mis en place un Système d'Information Géographique (SIG) pour répondre aux besoins métiers en matière de cartographie de ses différents services.

Considérant que l'Agence Technique Départementale de Saône-et-Loire a décidé de mettre ce système d'information géographique à disposition de ses membres afin de faciliter et partager l'accès à des services cartographiques performants ;

Considérant que le portail SIG ainsi mis à disposition est accessible depuis un navigateur web et donne accès à un ensemble de données cartographiques en lien avec les besoins en matière de gestion de l'urbanisme, des réseaux, des espaces publics, de la voirie, du développement économique...etc.

Considérant que l'Agence Technique Départementale de Saône-et-Loire offre deux accès à chacun de ses membres, à savoir un accès pour les services administratifs et un autre pour l'exécutif municipal/communautaire ;

Considérant qu'il est nécessaire de désigner le responsable SIG pour chacun des deux accès ;

Considérant qu'il est proposé de désigner M. FAURE Eric, Maire comme responsable SIG au titre de l'accès des services administratifs et Mme NEVEU Laure, secrétaire de mairie au titre de l'accès de l'exécutif municipal ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- - **D'APPROUVER** le principe de l'accès de la commune de Berzé-la-Ville au système d'information géographique mis à disposition par l'Agence Technique Départementale de Saône-et-Loire ;
- - **D'APPROUVER** les termes de la convention de mise à disposition de données et d'applications du système d'information géographique annexée à la présente délibération ;
- - **AUTORISE** le maire à signer ladite convention ;
- - **DESIGNE** M. FAURE Eric, Maire comme responsable SIG au titre de l'accès des services administratifs et Mme NEVEU Laure, secrétaire de mairie au titre de l'accès de l'exécutif municipal ;
- - **DE DIRE** que Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération, sans délai ;
- - **D'INFORMER** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Dijon dans le délai de 2 mois de sa dernière mesure de publicité.

6) Informations diverses

- Ecole : Myriam CAMPANT est la directrice de l'école, elle a en charge les classes de GS-CP-CE1 (20 élèves). Les CE2-CM1-CM2 (24 élèves) sont avec Marlène BOYER. En maternelle, les PS et MS (25 élèves) sont avec Marion GEOFFRAY. Un demi-poste d'enseignant a été accordé par l'éducation nationale, l'institutrice Christèle STALLA est présente les matins en maternelle. L'effectif total est de 69 élèves.

Un projet cirque pour juin 2025 est à l'étude.

- Périscolaire : Nadia RECCHIA est toujours en arrêt maladie, elle est remplacée à la cantine par Elodie RIBEIRO et Illona RECCHIA. Elles assurent aussi la fonction d'ATSEM en primaire le matin et l'après-midi. Séverine AUBAGUE est présente depuis la rentrée, elle assure la surveillance des enfants entre 11h30 et 13h30 et le nettoyage des bâtiments communaux. Dominique RECCHIA est présent dans la cour pour la surveillance des enfants de 11h30 et 12h30.

- Eglise : les travaux sont terminés. Nous attendons toujours le rapport d'intervention de la société ARCAMS.

Eclairage et prises de courant : un devis de reprise complète de l'électricité de l'église, dont le détecteur de présence avait été demandé par le Maire. Le montant chiffré de 10738 €TTC a conduit la mairie à effectuer les travaux d'éclairage et de montage de prises de courant en interne. Un panneau sera apposé dans l'église par les soins de la municipalité invitant les visiteurs à éclairer le chœur pour admirer les peintures sans oublier d'éteindre en sortant.

Une inauguration des travaux aura lieu en mai ou juin 2025 avec un concert.

Gilles GALLAND quitte la séance à 20h50.

- SYDESL : le remplacement des luminaires vétustes de l'éclairage public par des lampes LED est terminé. La réception des travaux reste à faire.
- Remplacement des fenêtres du bâtiment mairie/cantine/bibliothèque : les fenêtres ont été commandées auprès du fournisseur. Les travaux d'installation sont planifiés pour fin décembre.
- Achat d'une épareuse : la nouvelle épareuse sera livrée en février 2025, en attendant la société NOREMAT met à disposition à titre gratuit un matériel de prêt d'octobre à novembre. Dès réception et mise en service, les agents techniques entreprendront l'égale des haies communales.
- SYDESL : la 2ème tranche des travaux d'enfouissement des réseaux électrique, d'éclairage public et de télécoms au hameau de Marie devraient débuter en fin d'année.
- Chèque arbre 71 : le dossier de demande de subvention a été déposé fin juillet. Le projet consiste en la plantation d'arbres et d'arbustes vers le parking des Fours à Gypse, le long du chemin qui mène au terrain de sports et aux abords du city stade.
- Aire de jeux de l'école : le sol amortissant se dégrade de plus en plus. Le revêtement caoutchouc ainsi que la sous-couche d'enrobé seront enlevés et remplacés par du gravier rond sur un géotextile perméable. Les travaux seront réalisés par les agents techniques durant une période de vacances (peut-être à la Toussaint et plus certainement aux vacances de Noël).

Christophe JUVANON quitte la séance à 21h05.

- Table de ping-pong : elle est en cours d'installation par les agents techniques à côté du city stade.
- Nouveau lotissement Les hauts de l'Echalier : l'OPAC a demandé l'autorisation de différer les travaux de finition afin d'éviter leur dégradation lors des constructions des lots. Il a été réalisé une voirie provisoire en bicouche et enrobé. Le maire a donné son accord avec un achèvement au plus tard le 31 décembre 2029. La réception provisoire des travaux sera planifiée sur octobre et la commercialisation des 8 lots débutera par la suite.
- Nouveau réservoir d'eau du Perret : la mise en place de la ligne électrique et du coffret par ENEDIS est terminée. Une réunion de lancement sur le terrain avec les intervenants et l'agriculteur concerné est prévue le 10 octobre. Le nouveau réservoir d'eau de 100 m³ remplacera l'ancien de 50 m³. Cela permettra un meilleur approvisionnement de l'eau aux habitants ainsi que l'amélioration de la protection incendie.

- MUSIVAL : le festival a eu lieu du 8 au 15 septembre avec un concert à deux sessions à l'église et un foodtruck littéraire dans le jardin du château de la Roche-Coche.
- Comité de jumelage : accueil des Italiens du vendredi 12 au mardi 16 juillet. La cérémonie officielle a eu lieu le dimanche 14 juillet à 12h00 aux Fours à Gypse, suivie d'un repas offert par la municipalité.
- Futur manque de médecins dans le Val Lamartinien : Un collectif des maires du Val Lamartinien se réunit régulièrement depuis février 2024 pour étudier ce problème. Il comprend les communes de Berzé La Ville, Bussières, Chevagny les Chevrières, La Roche Vineuse, Milly Lamartine, Prissé, Sologny, Verzé. Plusieurs réunions ont eu lieu notamment le 26 juin au Conseil Départemental de Saône-et-Loire. Une entrevue avec le président de MBA a eu lieu le 24 septembre. Le Centre Départemental de Santé (CDS) a augmenté sa capacité sur son antenne de Pierreclos et a pris en compte les résidents du hameau de l'Eau Vive à La Roche Vineuse.
La commune de Prissé étudie un projet de création de quatre cabinets au rez-de-chaussée d'un bâtiment en construction pour les deux médecins déjà en place et donc avec possibilité d'accueillir 2 médecins supplémentaire.
Nous cherchons aussi des solutions pour faire venir des médecins à la maison médicale de La Roche Vineuse gérée par un acteur privé, la Société d'Economie Mixte SEMCODA.
Les maires de La Roche Vineuse, Prissé, Milly Lamartine et Berzé-la-Ville ont rendez-vous le 1^{er} octobre à la Préfecture afin de trouver une solution juridique pour fédérer nos communes autour de ces projets.
- Escalade : la sécurisation du site d'escalade de la Roche Coche est presque terminée, il reste quelques petits travaux à réaliser par la Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade (FFME). Le panneau de présentation du site sera installé par les agents communaux au début du chemin de randonnée. Le Comité Territorial FFME de Saône-et-Loire vient de publier un Topo d'escalade des 16 sites de Saône-et-Loire dont celui de Berzé La Ville.
- Agenda :
 - Samedi 28 septembre : pas de permanence du Maire.
 - Mercredi 2 octobre : conférence des territoires du Département à Sennecé les Mâcon.
 - Jeudi 3 octobre : MBA conseil communautaire.
 - Samedi 5 octobre : repas du CCAS à 12h00 au restaurant l'Héritage.
 - Lundi 14 octobre : réunion des maires du Val Lamartinien pour le manque de médecins.
 - Mardi 15 octobre : PETR comité syndical.
 - Jeudi 17 octobre : Eau Vive comité syndical.

7) Tour de table

- Samedi 5 octobre : corrida de l'association VLP à La Roche Vineuse.
- Antenne 5G : suite à l'arrêté du maire refusant la déclaration préalable de travaux initialement accordée, la société n'a pas déposée de recours juridique pour l'instant.
- Certains habitants remercient la municipalité pour les luminaires à éclairage LED.
- ADMR : l'effectif du personnel est de 12 salariés. Une convention a été signée avec le SSIAD de Crêches-sur-Saône.

La séance est levée à 22h00.